

**SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT
DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA**

Envoyé en préfecture le 27/05/2025

Reçu en préfecture le 27/05/2025

Publié le 27/05/2025

ID : 040-254002165-20250526-MOL_DL5_260525-DE



N° 5

Objet : Communication sur les décisions prises dans le cadre des délégations confiées au Président du Syndicat Mixte

Le 26 mai 2025,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle, sous la présidence de Monsieur Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Représentant le Département des Landes

- M. Xavier FORTINON
- Mme Sylvie BERGEROO
- Mme Olivier MARTINEZ
- M. Cyril GAYSSOT
- Mme Sandra TOLLIS
- Mme Eva BELIN

Représentant la Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud

- M. Pierre FROUSTEY

Représentant la commune de Moliets-et-Maaâ

- M. Patrick LABORDE

Avait donné procuration :

- M. Louis GALDOS à M. Pierre FROUSTEY

Etaient excusés :

- Mme Muriel LAGORCE
- M. Benoît DARETS
- Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL
- M. François GUILLAMET

Etaient également présents :

- Pour la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud : M. Christophe ARRONDEAU, Directeur de Cabinet et Mme Marianne DELOUBES, Directrice Education, Culture et Sports
- Mme Karine LAHARY-LAUDOUAR, Directrice générale déléguée de la SPL SOGEM
- M. Frédéric DASSIE, Directeur de la SATEL
- Pour le Conseil départemental :
 - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe en charge de l'Attractivité
 - Mme Emma ORY, Chargée de mission du développement de l'attractivité touristique
 - M. Nicolas BRUNIER et Mme Cécile DUPUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



Le Comité Syndical,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 3 mai 2024 du Comité Syndical donnant délégation au Président du Syndicat Mixte pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs modifications, lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E :

- de prendre acte de la communication du Président relative aux décisions suivantes prises dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées :
 - **Marché de services relatif aux installations électriques des tennis couverts au golf de Moliets-et-Maâ, aux conditions suivantes :**
 - **Attributaire :** SARL FEVAI'LEC, dont le siège social est situé 35 Chemin d'Andras à MISSON (40290)
 - **Nature des prestations confiées :** réalisation des levées de réserves au rapport n° 9144F/24/3597 comportant notamment la mise en place de bornier complémentaire, la reprise du câblage des terres et le remplacement de disjoncteurs différentiels aux tennis couverts au golf de Moliets-et-Maâ
 - **Montant total :** 5 468,88 € HT
 - **Décision du Président en date du 12 mars 2025**
 - **Marché de services relatif aux installations électriques des cuisines du restaurant du golf de Moliets-et-Maâ, aux conditions suivantes :**
 - **Titulaire :** SARL FEVAI'LEC, dont le siège social est situé 35 Chemin d'Andras à MISSON (40290)
 - **Objet du marché :** réalisation des levées de réserves au rapport n° 9144F/24/3547 comportant notamment la reprise de la liaison entre la coupure d'urgence et le coffret cuisine du rez-de-chaussée, le remplacement de la bobine à émission sur général 1 dans le tableau cuisine et la modification du circuit de télécommande aux cuisines du restaurant du golf de Moliets-et-Maâ
 - **Montant total :** 822,23 € HT
 - **Décision du Président en date du 18 mars 2025**

Le Président du Syndicat Mixte,

X F. L _____

Xavier FORTINON